

CTL du 07 Novembre 2017

Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Le 10 octobre dernier, 35,73 % des agents de la DDFIP du Pas-de-Calais (32,50 % à la DGFIP) étaient en grève contre la diminution de nos moyens, la dégradation de nos conditions de travail, la perte de sens de nos missions, les attaques sur notre statut, nos rémunérations...

Ce taux, parmi les plus élevés depuis de nombreuses années, démontre la colère grandissante des agents. En réponse à cette colère le Directeur général a annoncé, via Ulysse, les évolutions à venir concernant les futures conditions de mutation des agents.

Les règles actuelles de mutation, bien que perfectibles, donnent aujourd'hui de vraies garanties aux agents. L'hypocrisie et le cynisme du communiqué du Directeur général ne dupent pas les collègues et encore moins leurs représentants qui perçoivent bien le lien entre cette attaque contre le droit à mutation, les restructurations et les fermetures de poste, celles que l'on connaît et celles que l'on découvrira.

Aujourd'hui, la mobilité et les perspectives d'évolution dans leur carrière deviennent illusoires.

À l'ordre du jour de ce CTL, le point d'étape sur l'expérimentation de la prise en charge et du recouvrement par un PRS dédié de certaines créances de la DIRCOFI Nord et les difficultés rencontrées pour recouvrer les créances complexes :

Soit un constat d'échec qui met en avant les difficultés rencontrées pour mettre en place un contrôle fiscal de qualité.

La preuve en est, à l'occasion de la publication du projet de Loi de Finances 2018, la direction du Budget produit comme chaque année les tomes 1 et 2 des évaluations des voies et moyens remis au Parlement en amont du débat budgétaire. Le tome 2 de l'annexe des « voies et moyens » permet de donner une information exhaustive sur les dispositifs de dépenses fiscales, et détaille leur impact global sur les recettes du budget de l'État. C'est à cet endroit que l'on trouve « partie IX » les **RESULTATS DU CONTROLE FISCAL**. Et cette année comme l'année dernière **l'ensemble des chiffres sont à la baisse !**

Les quelques moyens avancés par la direction générale comme le datamining (qui ne permettra pas d'identifier les activités occultes ou souterraines), l'échange automatique d'informations financières, le reporting pays par pays ou le droit de communication non nominatif ne sont pas suffisants.

Et la seule réponse de la Direction Générale à ces difficultés est la baisse des effectifs et une réorganisation d'ampleur du contrôle fiscal.

Mais voilà que l'actualité vient confirmer nos doutes et nos craintes « cerise sur le gâteau » :

Dix-huit mois après les « Panama Papers », une nouvelle enquête, « Les Paradies Papers » qui a mobilisé des centaines de journalistes pendant plus d'un an, exploitant notamment sept millions de documents issus d'une fuite massive de données en provenance d'un cabinet international d'avocats, « Appleby », basé aux Bermudes, porte un nouveau coup de projecteur sur les trous noirs de la finance mondiale et révèle comment, grâce à des schémas sophistiqués d'optimisation fiscale, des milliers de milliards de dollars échappent toujours aux fiscalités des états et aux autorités de régulation.

Selon les calculs spécialement effectués, l'évasion fiscale des entreprises et des grandes fortunes coûte 350 milliards d'euros de pertes fiscales par an aux états du monde entier, dont 120 milliards pour l'Union européenne. Le manque à gagner pour la France atteint 20 milliards d'euros par an. C'est la première fois qu'une estimation aussi fine et globale est réalisée.

Contrairement aux « Panama Papers », cette nouvelle enquête concerne moins le blanchiment d'argent sale, issu de la fraude fiscale et d'autres activités illicites (trafics d'armes, de drogue...), que des schémas légaux montés par des bataillons d'experts en optimisation fiscale. L'argent, ici, a le plus souvent été soustrait à l'impôt de façon légale ou aux frontières de la légalité, grâce aux failles du système fiscal international.

Pour la CGT Finances Publiques, il faut une vraie volonté politique d'un impôt juste, équitablement réparti, payé par tous les contribuables et qui combatte les paradis fiscaux au service des plus riches. Or le projet de loi de finances 2018 enlève encore des moyens à l'administration fiscale.

Les élus CGT Finances Publiques

René GUIDE

Christian MAILLIET